



2727 COWORKING / RECHERCHE ET CONSEILS PRATIQUES

Bureau virtuel et financement PME Montréal : quelle preuve?

Find a practical home for your work at 2727 Coworking in Montreal. Explore private offices, day workspaces and meeting rooms, plus business-address and virtual-mailbox services for your company.

Publié par 2727 Coworking · 2026-10-20 · bureau virtuel financement pme montréal · pme mtl établissement d'affaires · fonds pme mtl admissibilité adresse · domiciliation d'entreprise montréal · domicile élu registraire · adresse commerciale financement · fonds jeunes entreprises · grand sud-ouest · coworking montréal · preuve d'établissement d'affaires

Article original : <https://2727coworking.com/articles/fr/bureau-virtuel-financement-pme-montreal-adresse>



Dans cet article

1. Sommaire
 2. Introduction et contexte
 3. Les trois champs d'adresse et ce que le Registraire en dit
 4. Ce que les fonds PME MTL exigent réellement
 5. Scénarios de lieu réel d'activité
 6. Repères : Grand Sud-Ouest, code postal et contact
 7. Préparer le dossier : pièces, questions et modèle de courriel
 8. Analyse des données et des preuves
 9. Implications et orientations futures
 10. Foire aux questions
 11. Conclusion
-

Sommaire

Une adresse d'abonnement, à elle seule, ne démontre pas l'admissibilité à un fonds PME MTL. Aucune des pages consultées le 20 octobre 2026 sur pmemtl.com ne dit qu'un abonnement de courrier, de domiciliation ou de bureau virtuel suffit à établir le lieu d'activité d'une entreprise. La question demeure donc ouverte et doit être posée par écrit au pôle de PME MTL concerné, avant de signer quoi que ce soit. Cette analyse ne promet ni admissibilité ni financement : demander de l'aide n'équivaut pas à l'obtenir.

Les conditions publiées sont pourtant précises sur le fond. Le **Fonds PME MTL et les Fonds locaux de solidarité (FLS) Montréal** exigent un établissement d'affaires à Montréal et un siège social au Québec (pmemtl.com). Le **Fonds Jeunes entreprises** exige, lui, l'établissement et le siège social à Montréal (pmemtl.com). Le Registraire des entreprises du Québec définit l'**établissement** comme le lieu où l'entreprise exerce ses activités (www.quebec.ca), et le **domicile élu** comme l'adresse de la personne mandatée pour recevoir les documents de l'entreprise (www.quebec.ca). Ce sont deux notions différentes : la seconde sert à recevoir du courrier, la première décrit une activité réelle.

Du côté des institutions financières, les exigences publiées varient. BMO et TD demandent une preuve d'adresse d'entreprise (bail ou facture de services publics) (www.bmo.com) (www.td.com), CIBC précise que l'adresse ne peut être une case postale (www.cibc.com), tandis que les pages publiques de Desjardins et de la BDC ne listent pas de preuve de locaux (www.desjardins.com) (www.bdc.ca). Aucune page officielle consultée ne traite expressément des adresses virtuelles.

Le contexte chiffré invite à préparer le dossier sérieusement plutôt qu'à craindre le refus : en 2023, le taux général d'approbation des demandes de financement par emprunt des PME canadiennes était de 90,9 % (ised-isde.canada.ca), et le Québec comptait 228 622 petites entreprises employeuses en décembre 2024 (ised-isde.canada.ca). PME MTL a accompagné plus de 4 200 entreprises en 2023 (montreal.ca). Une divergence est à signaler : le plafond FLS Montréal affiché est de 150 000 \$ sur la page française et de 100 000 \$ sur la page anglaise (pmemtl.com). Aucun montant ne devrait être retenu sans confirmation du pôle.

La recommandation pratique tient en trois gestes : choisir l'espace selon l'usage réel (courrier seul, présence en coworking, bureau privé ou domicile), conserver les pièces qui prouvent cet usage, puis obtenir du conseiller une réponse écrite sur le scénario exact.

Introduction et contexte

Les fondateurs montréalais qui préparent une demande de prêt ou de contribution à PME MTL se posent souvent la même question concrète : l'adresse inscrite au Registraire, sur la demande et sur le contrat de bail ou d'abonnement sera-t-elle jugée « assez commerciale »? La question paraît simple. Elle recouvre en réalité trois notions juridiques distinctes (siège, domicile élu, établissement), plusieurs programmes aux libellés différents et des exigences de banques qui n'ont rien à voir avec celles des fonds publics.

Ce rapport s'adresse aux personnes qui hésitent entre un abonnement d'adresse (domiciliation ou bureau virtuel), un poste en espace de cotravail (coworking), un bureau privé ou la poursuite des activités à domicile. Il se limite à ce que des sources officielles permettent d'affirmer, et il signale chaque fois que la réponse est inconnue. L'éditeur du présent site exploite lui-même des postes, des bureaux privés, des salles, des bureaux virtuels et des adresses d'affaires à Montréal. Cette position de fournisseur commande la prudence : le rapport ne cite pas ses propres pages comme preuves et ne laisse pas entendre qu'un fournisseur d'adresse donné, quel qu'il soit, ouvre droit à un financement.

Les conditions des fonds ont été relevées sur les pages françaises et anglaises de PME MTL le 20 octobre 2026. Les définitions proviennent du Registraire des entreprises et de textes de loi, les exigences bancaires des pages de chaque institution, les statistiques d'organismes publics. Les textes anglais ne sont résumés qu'avec la version officielle en main.

Un point de vocabulaire d'abord. Dans ce rapport, « bureau virtuel » désigne un abonnement qui fournit une adresse, un service de courrier et parfois un accès occasionnel à des salles, sans poste de travail attitré. « Coworking » désigne un poste ou un bureau utilisé réellement par l'entrepreneur. Ces deux produits sont souvent vendus par le même exploitant, mais ils ne prouvent pas la même chose. Aucune source consultée ne tranche le sort du premier au regard des fonds PME MTL; c'est l'objet de la section sur les questions à poser.

Les trois champs d'adresse et ce que le Registraire en dit

Siège, domicile élu, établissement : trois rôles différents

Le Registraire des entreprises du Québec décrit chaque élément d'information du registre. L'**établissement** y est défini comme un « lieu au Québec où l'entreprise exerce des activités », le siège social en étant un exemple (www.quebec.ca). L'entreprise indique aussi lequel de ses établissements est le principal (www.quebec.ca). La Loi sur la publicité légale des entreprises (LPLE) prévoit la déclaration de l'adresse des établissements au Québec, en précisant celle du principal (www.legisquebec.gouv.qc.ca).

Le **domicile élu** relève d'une autre logique. Le Registraire le décrit comme l'adresse de la personne mandatée pour recevoir les documents de l'entreprise (www.quebec.ca), et précise que c'est l'adresse où les documents doivent être acheminés (www.quebec.ca). La LPLE parle du domicile que l'assujetti élit, avec mention du nom de la personne qu'il mandate pour recevoir les documents (www.legisquebec.gouv.qc.ca). Le guide

d'immatriculation des personnes morales précise que cette section ne se remplit que si la correspondance doit aller à une adresse différente de celle du siège (cdn-contenu.quebec.ca), et que le nom du destinataire et l'adresse du domicile élu ne peuvent être déclarés l'un sans l'autre (cdn-contenu.quebec.ca).

Le **siège** concerne la personne morale. Pour une société par actions québécoise, il doit être situé en permanence au Québec (www.legisquebec.gouv.qc.ca), et l'avis d'adresse du siège doit indiquer l'adresse complète du lieu au Québec où il sera situé (cdn-contenu.quebec.ca), et le Code civil du Québec place le domicile de la personne morale à l'adresse de son siège (www.legisquebec.gouv.qc.ca). Pour une personne morale, le registre assimile l'adresse du domicile à celle du siège (www.quebec.ca). Pour une entreprise individuelle, il s'agit de l'adresse du domicile de la personne.

Tableau 1 ci-dessous rassemble ces notions et propose, à titre d'hypothèse de travail, les pièces qu'un fondateur pourrait réunir pour chacune. La dernière colonne ne reflète pas une exigence publiée : elle sert d'aide à la préparation.

Notion	Définition officielle	À quoi elle sert	Pièces envisageables (hypothèse de travail, non exigées par les sources)
Siège (personne morale)	Adresse du siège, qui tient lieu de domicile de la personne morale (cdn-contenu.quebec.ca); situé en permanence au Québec (www.legisquebec.gouv.qc.ca)	Rattachement juridique de la société, signification de documents	Statuts, avis d'adresse du siège
Domicile (entreprise individuelle)	Adresse du domicile de la personne (www.quebec.ca)	Identification de la personne au registre	Pièce d'identité à jour
Domicile élu	Adresse de la personne mandatée pour recevoir les documents (www.quebec.ca)	Réception du courrier officiel	Mandat ou contrat de réception du courrier
Établissement	Lieu au Québec où l'entreprise exerce des activités (www.quebec.ca)	Décrire où l'activité se déroule; un principal doit être désigné (www.quebec.ca)	Bail ou contrat d'usage reflétant l'usage réel, preuves d'activité sur place
Adresse professionnelle (personne physique)	Une case postale ne peut en tenir lieu (www.quebec.ca)	Éviter de publier le domicile d'une personne physique	Contrat d'usage de l'adresse

Ce tableau fait ressortir un point central : seul l'établissement décrit une activité exercée quelque part. Un domicile élu peut très bien être l'adresse d'un tiers qui reçoit le courrier. Le guide du Registraire rappelle d'ailleurs que, pour l'adresse d'un établissement, on ne peut pas inscrire seulement une case postale (cdn-contenu.quebec.ca). Aucune page officielle consultée ne dit en revanche si un service de courrier commercial ou une adresse de domiciliation peut être déclaré comme établissement ou comme domicile élu. Cette lacune est une information en soi : elle commande de faire valider chaque cas.

Cas des notions fiscales et fédérales

La question « établissement d'affaires au sens fiscal » appelle une réponse nuancée. La Loi sur la taxe de vente du Québec définit l'établissement stable, aux fins de la taxe, comme une place fixe où la personne exploite une entreprise, y compris une place de direction (www.legisquebec.gouv.qc.ca). Cette définition vise la taxe de vente et ne règle pas l'admissibilité à un fonds de développement économique. La définition d'« établissement » de la Loi sur les impôts (article 12), à laquelle la loi sur la taxe renvoie en partie, n'est pas traitée ici.

Deux obligations pratiques s'ajoutent. L'entreprise immatriculée doit produire chaque année une déclaration de mise à jour, qu'elle ait ou non des changements à signaler (www.quebec.ca), et les changements doivent être déclarés dans les 30 jours (www.legisquebec.gouv.qc.ca). Revenu Québec rappelle de son côté qu'un changement d'adresse doit lui être signalé même si l'entreprise utilise le service de réacheminement du courrier (www.revenuquebec.ca). Une adresse prise en abonnement puis abandonnée oblige donc à plusieurs mises à jour.

Du côté fédéral, les instructions de Corporations Canada exigent pour le siège social d'une société fédérale une adresse municipale, une case postale n'étant pas acceptable (ised-isde.canada.ca). Les mêmes instructions précisent que le siège social est l'endroit où les livres de la société doivent être conservés (ised-isde.canada.ca), et la Loi canadienne sur les sociétés par actions exige un siège social permanent au Canada, dans la province indiquée dans les statuts (laws-lois.justice.gc.ca). Ces règles visent les sociétés constituées sous le régime fédéral et ne valent pas pour toutes les entreprises québécoises.

Ce que les fonds PME MTL exigent réellement

Un réseau, plusieurs fonds, des libellés qui diffèrent

PME MTL est un réseau de soutien aux entreprises montréalaises, organisé en six pôles de services (montreal.ca). Le pôle compétent est déterminé selon l'arrondissement ou la ville où se trouve l'entreprise, ou en entrant le code postal de l'entreprise (pmemtl.com). La foire aux questions du réseau énonce, de façon plus générale, que les entrepreneurs doivent avoir une entreprise située sur l'île de Montréal ou envisager de s'y installer (pmemtl.com).

Le libellé des conditions varie d'un fonds à l'autre. *Tableau 2* ci-dessous les compare, pages consultées le 20 octobre 2026. Les montants ne sont pas repris, à l'exception de la divergence signalée plus bas.

Fonds	Établissement d'affaires	Siège social	Autres conditions notables	Source (consultée le 2026-10-20)
Fonds PME MTL et FLS Montréal (prêts)	À Montréal (pmemtl.com)	Au Québec	Entreprise légalement constituée et inscrite au REQ; citoyenneté canadienne ou résidence permanente	pmemtl.com , page française du fonds

Fonds	Établissement d'affaires	Siège social	Autres conditions notables	Source (consultée le 2026-10-20)
Fonds Entrepreneuriat commercial (subvention)	À Montréal (pmemtl.com)	Au Québec	Espace de vente sur rue destiné au public (pmemtl.com); certificat d'occupation et permis requis (pmemtl.com)	pmemtl.com, page du fonds
Fonds Jeunes entreprises (contribution non remboursable)	À Montréal (pmemtl.com)	À Montréal	Entreprise de moins de 5 ans; engagement à travailler à plein temps (minimum de 35 heures par semaine); commerce de détail et restauration non admissibles; à jumeler à un prêt du Fonds PME MTL; plan d'affaires	pmemtl.com, page du fonds
Écofonds (Grand Sud-Ouest seulement)	Dans le Grand Sud-Ouest (pmemtl.com)	Non repris ici	Condition territoriale plus étroite que « à Montréal »	pmemtl.com, page du fonds
Fonds Vitalité LaSalle (Grand Sud-Ouest)	Commerce situé sur une artère commerciale de LaSalle (pmemtl.com)	Non repris ici	Pièces demandées : déclaration de TPS/TVQ/DAS (pmemtl.com); bail d'au moins deux ans résiduels ou preuve de propriété (pmemtl.com)	pmemtl.com, page du fonds et formulaire 2025

Le tableau montre que « établissement d'affaires à Montréal » est une condition commune, mais que l'intensité de la preuve physique varie fortement. Le fonds principal ne nomme aucune pièce attestant le lieu d'activité : il mentionne un plan d'affaires ou un sommaire de projet, avec états financiers à jour ou prévisionnels (pmemtl.com). À l'autre extrémité, les fonds destinés au commerce de rue ou à une artère précise supposent un local identifiable, un certificat d'occupation ou un bail. Les distinctions entre fonds ne doivent donc pas être fusionnées : un raisonnement valable pour le Fonds PME MTL ne s'applique pas mécaniquement au Fonds Jeunes entreprises, qui exige le siège social à Montréal et non seulement au Québec.

Aucune page ne définit l'établissement ni n'évoque le bureau virtuel

Sur les pages relevées, PME MTL ne définit pas « établissement d'affaires » et ne liste pas de preuve du lieu d'activité pour les fonds montréalais généraux. Elle n'y traite ni de domiciliation, ni de bureau virtuel, ni de coworking, ni de boîte postale. Le texte ne dit pas non plus que ces formules sont refusées. L'admissibilité d'un abonnement d'adresse seule est donc **inconnue**, et non « acceptée » ou « refusée ». La page du Fonds Entrepreneuriat commercial rappelle que l'admissibilité y est sous réserve de la disponibilité des fonds.

Les termes anglais, vérifiés sur la version officielle

La page anglaise du Fonds PME MTL et des FLS emploie « Have your business in Montréal and your head office in Québec » (pmemtl.com), là où la version française parle d'établissement d'affaires. La page anglaise du Fonds Jeunes entreprises dit « your business and your head office in Montréal » (pmemtl.com). Ces deux exemples montrent que les libellés ne sont pas uniformes d'une page à l'autre. Un lecteur anglophone ne devrait pas en déduire une règle plus souple ou plus stricte que la version française : la seule démarche fiable consiste à demander au pôle laquelle des deux versions fait foi pour son dossier.

La divergence des plafonds mérite d'être notée sans être tranchée. La page française affiche pour FLS Montréal un montant maximal de 150 000 \$ (pmemtl.com), alors que la page anglaise du même fonds affiche 100 000 \$ (pmemtl.com). Les deux pages ne sont pas des traductions parfaites l'une de l'autre. Aucun montant d'aide n'est donc retenu dans ce rapport.

Scénarios de lieu réel d'activité

Quatre situations, une même question

La question de fond n'est pas « quelle adresse est la plus professionnelle », mais « où l'activité s'exerce-t-elle, et comment le prouver? ». Les quatre scénarios suivants servent à préparer la discussion avec un conseiller.

Tableau 3 les compare. Les colonnes d'interprétation expriment l'état des sources, non une promesse d'acceptation.

Scénario	Ce que les sources permettent d'affirmer	Lien avec « établissement d'affaires à Montréal » (état des sources)	Preuve d'activité envisageable	Question à poser au pôle
Courrier seul (abonnement d'adresse ou domiciliation, aucun usage régulier des lieux)	Le domicile élu est l'adresse où les documents sont acheminés (www.quebec.ca); une case postale seule ne peut être inscrite comme adresse d'établissement (cdn-contenu.quebec.ca)	Inconnu. Aucune page de PME MTL ne dit qu'un service postal tient lieu d'établissement	Contrat d'abonnement, mais il décrit surtout la réception du courrier	« Un abonnement de courrier sans présence régulière est-il considéré comme un établissement? »
Présence réelle en coworking (poste attitré ou usage régulier)	L'établissement est le lieu où l'entreprise exerce des activités (www.quebec.ca)	Inconnu, mais cohérent avec la définition du Registraire si l'activité s'y déroule	Contrat reflétant l'usage réel, relevés d'accès, factures, rendez-vous clients sur place	« Un poste en coworking, avec un contrat mensuel, satisfait-il la condition? »
Bureau privé (bail ou convention d'occupation)	Certains fonds demandent un bail ou un certificat d'occupation	Le plus facile à documenter , sans que les sources en fassent une exigence générale	Bail ou convention, permis ou certificat d'occupation si applicable, TPS/TVQ	« Quel type de contrat de bail est requis, et quelle durée résiduelle? »
Travail à domicile	Le domicile d'une entreprise individuelle est l'adresse de la personne (www.quebec.ca); la Ville encadre l'usage d'une partie du logement (montreal.ca)	Inconnu. La page de PME MTL consultée ne dit pas qu'un domicile est exclu ni accepté	Preuve d'activité à domicile, conformité aux règles municipales de l'arrondissement	« Un établissement situé au domicile du fondateur est-il admissible dans ce cas? »

Scénario	Ce que les sources permettent d'affirmer	Lien avec « établissement d'affaires à Montréal » (état des sources)	Preuve d'activité envisageable	Question à poser au pôle
Fournisseur d'espaces de travail à Montréal, par exemple 2727 Coworking (postes, bureaux privés, salles, bureaux virtuels, adresses d'affaires)	L'exploitant offre plusieurs produits qui se rattachent aux lignes ci-dessus	Dépend du produit choisi : le nom de l'exploitant ne change pas la réponse du pôle	Celles de la ligne qui correspond au produit réellement utilisé	Poser la question du scénario exact, nommer le produit, joindre le contrat

Ce tableau illustre que le même exploitant peut vendre des produits qui correspondent à des scénarios très différents, et que seul l'usage réel détermine la ligne applicable. Il rappelle aussi que l'on ne peut, honnêtement, classer le courrier seul en dessous du coworking pour des raisons d'admissibilité : les sources ne disent rien de tel. Elles décrivent seulement ce qu'est un établissement et ce qu'est un domicile élu.

Courrier seul : utile pour recevoir, insuffisant pour décrire une activité

Un abonnement de courrier ou de domiciliation répond bien à un besoin : disposer d'une adresse stable pour le domicile élu, éviter de publier un domicile personnel ou recevoir des colis. Le Registraire décrit le domicile élu comme une adresse de réception, assortie du nom d'une personne mandatée (www.quebec.ca). Rien n'indique que cette formule soit assimilée à un lieu d'activité. Qualifier un simple service postal d'établissement irait donc au-delà des sources. Si la présence se limite au courrier, le prudent est de présumer que le pôle pourrait demander plus, et de lui poser la question.

Coworking : l'usage réel comme élément de preuve

Pour un fondateur qui travaille réellement dans un espace partagé, la définition du Registraire (« lieu où l'entreprise exerce des activités ») est cohérente avec un poste attitré ou un usage régulier. Trois limites demeurent. Premièrement, aucune page de PME MTL consultée ne mentionne le coworking. Deuxièmement, certains fonds exigent des éléments propres à un local commercial, comme l'espace de vente sur rue du Fonds Entrepreneuriat commercial. Troisièmement, les fonds qui demandent un bail de deux ans résiduels présupposent un type de contrat qu'un abonnement mensuel ne remplit pas nécessairement.

Bureau privé : la trace documentaire la plus nette

Un bureau privé avec bail ou convention d'occupation laisse une trace claire du lieu d'activité. Pour certains fonds, il se rapproche des pièces déjà demandées : un certificat d'occupation et les permis requis, ou un bail. À Montréal, le permis d'occupation est rattaché à la fois à l'établissement occupé et à son exploitant (montreal.ca). Cela ne signifie pas pour autant qu'un bureau privé garantisse l'admissibilité : l'établissement n'est qu'une condition parmi d'autres, aux côtés de l'inscription au REQ, du plan d'affaires et de la mise de fonds.

Travail à domicile : régi par la Ville, non exclu par les pages consultées

Montréal permet, selon la page consultée, d'utiliser une section du logement comme bureau, à condition qu'elle dispose d'une entrée extérieure distincte (montreal.ca), et limite la superficie à la plus petite des deux valeurs suivantes : 50 m² ou le tiers de la superficie totale du logement (montreal.ca). Cette page comporte des sections propres à chaque arrondissement; les règles applicables dépendent donc de l'arrondissement du fondateur. Pour l'admissibilité aux fonds, les pages de PME MTL relevées n'excluent pas le domicile, mais elles ne l'admettent pas non plus expressément. Statistique Canada rapporte que le travail à domicile était plus fréquent chez les travailleurs autonomes que chez les employés entre avril 2020 et juin 2021 (www150.statcan.gc.ca); cette donnée de période pandémique n'indique rien sur l'admissibilité à un fonds.

Repères : Grand Sud-Ouest, code postal et contact

Le code postal de l'entreprise détermine le pôle. Le pôle **PME MTL Grand Sud-Ouest** dessert les entrepreneurs des arrondissements de LaSalle, du Sud-Ouest et de Verdun (pmemtl.com). Deux conséquences pratiques en découlent. D'abord, l'adresse déclarée n'est pas neutre : selon le code postal inscrit, le dossier peut aboutir à un pôle différent, avec des fonds locaux distincts (cette conclusion est une inférence tirée du fonctionnement par code postal, non une règle publiée). Ensuite, certains fonds locaux sont plus restrictifs que le critère montréalais : l'Écofonds exige un établissement dans le Grand Sud-Ouest, et le Fonds Vitalité LaSalle un commerce situé sur une artère commerciale de LaSalle.

Les coordonnées publiées du pôle Grand Sud-Ouest sont le 3617, rue Wellington à Verdun (pmemtl.com), le téléphone 514 765-7060 et le courriel info@pmemtlgso.com. Un fondateur dont l'entreprise est située ailleurs à Montréal doit saisir son propre code postal pour trouver son pôle. La table de correspondance des codes postaux est un outil interactif de la page du fonds; elle n'est pas reproduite ici.

Préparer le dossier : pièces, questions et modèle de courriel

Dossier de preuves à constituer

Les pages publiques de PME MTL nomment peu de pièces pour les fonds généraux. Le Fonds PME MTL et les FLS mentionnent un plan d'affaires ou un sommaire de projet incluant états financiers à jour ou prévisionnels, et l'inscription au Registre des entreprises. Le Fonds Jeunes entreprises mentionne un plan d'affaires démontrant la rentabilité et la viabilité. Pour les fonds locaux, la liste peut s'allonger, comme le montre le Fonds Vitalité LaSalle avec la déclaration de TPS/TVQ/DAS et un bail ou une preuve de propriété. Un fondateur prudent peut préparer à l'avance :

- **Un extrait d'inscription au REQ** à jour, avec les adresses de l'établissement et du domicile élu telles qu'elles apparaissent (www.legisquebec.gouv.qc.ca).
- **Un contrat dont le contenu reflète l'usage réel** : bail, convention d'occupation, contrat de poste en coworking ou abonnement de courrier, selon le cas.
- **Des preuves d'activité** : factures émises depuis l'adresse, rendez-vous clients, relevés d'accès, correspondance avec les fournisseurs.
- **Le plan d'affaires et les états financiers** ou prévisions demandés.

- **Les inscriptions fiscales** (TPS/TVQ) lorsque le fonds en fait mention.
- **Les permis ou certificats d'occupation** quand le projet l'exige.
- **Une note de cohérence** reliant le code postal déclaré, le pôle visé et le lieu d'activité.

Le dossier doit aussi tenir compte des mises à jour. Toute modification d'adresse doit être déclarée au registre dans les 30 jours (www.legisquebec.gouv.qc.ca), puis signalée à Revenu Québec (www.revenuquebec.ca). Une adresse changée entre le dépôt de la demande et l'approbation crée une incohérence évitable.

Banques et prêteurs : ce que disent les pages publiques

Les exigences des banques ne sont pas celles de PME MTL, mais la même adresse sert souvent aux deux démarches. Les pages consultées donnent le portrait suivant :

- **BMO** présente une ligne « Proof of Business Address » dans son tableau de documents (www.bmo.com), avec bail ou facture de services publics comme exemples (www.bmo.com).
- **TD** demande la confirmation de l'adresse d'entreprise, par exemple une facture de services publics ou de taxes foncières (www.td.com).
- **CIBC** précise que l'adresse de l'entreprise ne peut être une case postale (www.cibc.com), et sa liste de documents répète que l'adresse civique de l'entreprise ne peut en être une (www.cibc.com).
- **Banque Scotia** liste, pour l'ouverture en ligne, l'adresse telle qu'elle figure sur la pièce d'identité avec photo du demandeur (www.scotiabank.com), c'est-à-dire une adresse personnelle et non un justificatif de locaux.
- **RBC** mentionne, parmi les documents d'enregistrement acceptables, un permis d'entreprise (Master Business Licence) qui comprend le nom de l'entreprise et l'adresse (www.rbcroyalbank.com).
- **Desjardins** invite à préparer le numéro d'entreprise et le numéro de taxe de vente du Québec; la page publique ne nomme pas de preuve de locaux (www.desjardins.com).
- **Banque Nationale** recommande, dans une liste de contrôle datée de 2017, une copie de l'état des informations au registre des entreprises (www.nbc.ca).
- **BDC** exige que l'entreprise soit enregistrée et active au Canada (www.bdc.ca), et demande notamment un spécimen de chèque d'entreprise (www.bdc.ca).

Aucune de ces pages ne dit si une adresse de domiciliation ou de bureau virtuel est acceptée ou refusée; seule la case postale est exclue, expressément par CIBC. Le silence des autres institutions ne permet pas d'en tirer une règle. Pour les prêts garantis par le gouvernement fédéral, le Programme de financement des petites entreprises du Canada exige que l'entreprise soit exploitée au Canada, avec un lieu d'affaires au Canada (ised-isde.canada.ca), sans définir ce qu'est un lieu d'affaires. Futurpreneur exige une entreprise enregistrée et exploitée au Canada (futurpreneur.ca), et Investissement Québec, pour le programme ESSOR, que l'entreprise exerce ou s'engage à exercer une activité au Québec (www.investquebec.com). Les règles de vérification d'identité de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité évoquent un document confirmant l'existence d'une société avec son nom et son adresse (fintrac-canafe.canada.ca), sans qualifier la nature de l'adresse.

Questions exactes à poser au conseiller avant de louer une adresse

Les questions suivantes sont rédigées pour obtenir une réponse écrite :

- Pour le fonds visé, comment le pôle définit-il l'« établissement d'affaires à Montréal »?
- Quelles pièces prouvent le lieu d'activité (bail, convention, contrat d'abonnement, factures)?
- Un abonnement de courrier ou de domiciliation est-il considéré comme un établissement? Sinon, quelle présence est requise?
- Un poste en coworking, avec contrat mensuel, est-il accepté? Faut-il une durée minimale?
- Un établissement à domicile est-il admissible pour le type d'activité de l'entreprise?
- Le critère s'applique-t-il à la date de la demande, à celle de l'approbation ou à celle du décaissement?
- Si l'adresse change en cours de dossier, faut-il en informer le pôle, et le dossier change-t-il de pôle?
- La version française ou anglaise de la page du fonds fait-elle foi pour les montants et les conditions?

Modèle de courriel au pôle (Exemple hypothétique)

Le modèle suivant est un exemple hypothétique, à adapter au scénario réel. Il est écrit pour viser une réponse écrite, sans engager l'entreprise.

Objet : Question d'admissibilité sur le lieu d'activité (établissement d'affaires) avant signature

Bonjour,

Notre entreprise [nom], inscrite au REQ (NEQ [numéro]), envisage de déposer une demande au [nom du fonds]. Avant de signer un contrat, nous souhaitons vérifier un point précis sur l'établissement d'affaires à Montréal.

Scénario : [courrier seul / poste en coworking à usage régulier / bureau privé avec bail / travail à domicile]. Adresse envisagée : [adresse, code postal]. Durée et nature du contrat : [détails]. Activités qui s'y dérouleraient : [détails].

Questions :

1. Ce scénario satisfait-il la condition d'établissement d'affaires à Montréal du fonds?
2. Quelles pièces devront être fournies pour le démontrer?
3. Pouvez-vous confirmer votre réponse par écrit?

Nous comprenons qu'une réponse n'équivaut pas à l'approbation d'une demande.

Merci de votre attention,
[Nom, titre, téléphone]

Le courriel peut être adressé, pour le Grand Sud-Ouest, à info@pmemtlgso.com (pmemtl.com). Les entreprises situées dans un autre pôle utiliseront les coordonnées de leur pôle. Il est conseillé de conserver la réponse reçue avec le dossier; en cas de doute juridique ou fiscal, la consultation d'un comptable ou d'un avocat reste appropriée.

Analyse des données et des preuves

Le financement des PME en chiffres

Les statistiques de portée nationale donnent un cadre, mais elles ne mesurent pas l'effet d'une adresse. Aucune source consultée ne chiffre la part des demandes de financement refusées pour motif d'adresse; ce motif n'est pas publié dans les enquêtes lues.

- **Demandes et approbations** : selon l'Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises de 2023, 25,7 % des PME ont demandé un financement par emprunt et 90,9 % de ces demandes ont été approuvées, le montant autorisé représentant 86,4 % du montant demandé (ised-isde.canada.ca).
- **Part du financement externe** : près de la moitié des PME canadiennes ont demandé du financement externe en 2023, soit 49,3 % selon Statistique Canada (www150.statcan.gc.ca).
- **Sources de crédit** : les banques à charte fournissaient un peu plus des deux tiers du financement par emprunt des PME (www150.statcan.gc.ca).
- **Emprunteurs découragés** : 2 % des PME qui n'ont pas cherché de financement étaient des emprunteurs découragés, c'est-à-dire qu'elles croyaient que leur demande serait rejetée (ised-isde.canada.ca).
- **Petites entreprises (1 à 99 employés), Québec** : l'Enquête sur les conditions de crédit montre un taux de demande de 20 %, un taux d'approbation de 97 % et un montant moyen autorisé de 223 252 \$ (ised-isde.canada.ca). L'enquête a été menée de janvier à mars 2026 (ised-isde.canada.ca).

Ces chiffres concernent les prêteurs en général, non les fonds PME MTL, et les définitions de PME diffèrent (1 à 499 employés en 2023, 1 à 99 dans l'enquête sur les conditions de crédit). Ils ne permettent pas de prédire le sort d'un dossier individuel.

Le tissu entrepreneurial québécois et montréalais

- **Canada** : 1,10 million d'entreprises avec employés en décembre 2024 (ised-isde.canada.ca).
- **Québec** : 228 622 petites entreprises employeuses en décembre 2024, selon Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ised-isde.canada.ca).
- **Province** : l'Institut de la statistique du Québec dénombrait 1 024 273 entreprises en décembre 2025 (statistique.quebec.ca), et la région métropolitaine de recensement de Montréal concentre la moitié des entreprises avec employés (statistique.quebec.ca).
- **Établissements à Montréal** : la Ville de Montréal cite 64 224 établissements d'affaires dans l'agglomération en 2024 (ville.montreal.qc.ca), et 96,9 % des lieux d'affaires répertoriés sur l'île comptent moins de 100 employés (ville.montreal.qc.ca).
- **Travailleurs autonomes** : environ 69 % des travailleurs autonomes canadiens n'étaient ni propriétaires ni locataires de locaux consacrés à leur entreprise au quatrième trimestre de 2023 (www150.statcan.gc.ca). Cette statistique signale qu'une activité sans local dédié est fréquente chez les travailleurs autonomes; elle ne dit rien de leur admissibilité à un fonds.

L'activité de PME MTL

Selon la Ville de Montréal, PME MTL a injecté 24,47 M\$ en prêts et subventions en 2023 (montreal.ca) et accompagné plus de 4 200 entreprises, soit 275 de plus que l'année précédente (montreal.ca). Ces chiffres datent de 2023.

Implications et orientations futures

Ce que l'on sait, ce que l'on ignore

Trois certitudes ressortent. Premièrement, les conditions des fonds PME MTL sont exprimées en termes d'établissement et de siège, non d'adresse postale. Deuxièmement, le Registraire sépare nettement l'établissement et le domicile élu (www.quebec.ca). Les programmes fédéraux et provinciaux consultés parlent d'ailleurs d'exploitation ou d'activité au Canada ou au Québec plus que d'adresse précise (ised-isde.canada.ca) (futurpreneur.ca) (www.investquebec.com). Troisièmement, les banques consultées demandent surtout des pièces d'identité et d'enregistrement; certaines ajoutent une preuve d'adresse d'entreprise (www.td.com).

Trois inconnues subsistent. Les pages relevées ne précisent pas ce que PME MTL accepte comme preuve du lieu d'activité. Elles ne disent pas si un poste en coworking ou un bureau virtuel avec usage réel est admis. Enfin, le traitement par les différents pôles d'une adresse de courrier seule n'est pas publié.

Mise à jour datée et limites

Mise à jour du 20 octobre 2026 : les pages française et anglaise du Fonds PME MTL et FLS affichaient des plafonds FLS différents; aucune page de fonds consultée ne portait de date de mise à jour. L'état des enveloppes peut changer; les programmes mentionnés sont soumis à la disponibilité des fonds.

Limites principales :

- Les critères, montants et enveloppes peuvent changer sans préavis; seule une confirmation écrite du pôle fait foi pour un dossier donné.
- Les exigences bancaires ont été lues sur des pages d'information générales, non sur les procédures internes; la liste de contrôle de la Banque Nationale consultée porte la date 2017.
- La définition fiscale d'« établissement » de la Loi sur les impôts n'est pas traitée.
- Le texte ne constitue pas un avis juridique, fiscal ou financier; un comptable, un avocat ou un conseiller de PME MTL peut valider un cas précis.

Foire aux questions

Une adresse de bureau virtuel suffit-elle pour une demande de financement PME MTL? Les pages consultées ne le disent pas. Les fonds exigent un établissement d'affaires à Montréal, notion que le Registraire relie à un lieu d'activité. La réponse doit venir du pôle, par écrit.

Qu'est-ce que l'adresse commerciale d'une demande de financement? Selon le prêteur, c'est l'adresse du siège, de l'établissement ou du domicile élu. Les fonds PME MTL parlent d'établissement d'affaires et de siège social; BMO et TD demandent une preuve d'adresse d'entreprise (www.bmo.com) (www.td.com).

Quelle preuve d'établissement d'affaires fournir? Aucune liste générale n'est publiée pour les fonds montréalais. Les fonds locaux comme Vitalité LaSalle demandent un bail ou une preuve de propriété. Un contrat reflétant l'usage réel et des preuves d'activité sont les pièces les plus vraisemblables.

Un prêt PME est-il accepté par une banque avec un bureau virtuel? Aucune page de banque consultée ne répond. CIBC exclut la case postale (www.cibc.com). Il faut s'adresser à la banque.

Quelle différence entre adresse d'affaires et adresse résidentielle? Le domicile d'une entreprise individuelle est l'adresse de la personne; l'établissement est le lieu d'activité. Une personne physique peut déclarer une adresse professionnelle, mais pas une case postale (www.quebec.ca). L'activité à domicile est encadrée par la Ville (montreal.ca).

Qu'est-ce qu'un établissement d'affaires au sens fiscal au Québec? La loi sur la taxe de vente définit l'établissement stable comme une place fixe où la personne exploite une entreprise (www.legisquebec.gouv.qc.ca). Cette définition vise la taxe de vente. La définition de la Loi sur les impôts n'est pas traitée ici.

Une adresse peut-elle servir d'adresse légale au REQ? Le REQ distingue siège, domicile élu et établissement. Le domicile élu est l'adresse d'une personne mandatée pour recevoir les documents (www.quebec.ca). Pour un établissement, une case postale seule est exclue (cdn-contenu.quebec.ca).

Une banque exige-t-elle une adresse commerciale à l'ouverture d'un compte? Cela varie : BMO et TD demandent une preuve (www.bmo.com) (www.td.com), Desjardins nomme les numéros d'entreprise et de taxe (www.desjardins.com), et CIBC interdit la case postale (www.cibc.com).

Conclusion

Le choix d'une adresse avant une demande à PME MTL se joue moins sur le nom du produit (domiciliation, bureau virtuel, coworking, bureau privé) que sur la réalité de l'activité et sur la capacité de la démontrer. Les sources officielles consultées établissent les définitions de l'établissement et du domicile élu, et les conditions territoriales des fonds. Elles ne tranchent pas le cas d'une adresse de courrier seule, ni celui d'un poste en coworking.

La démarche la plus sûre consiste donc à identifier le scénario réel, à choisir le contrat qui le reflète, à constituer les pièces, puis à obtenir du pôle une réponse écrite avant de s'engager. Une adresse, même bien située, ne remplace ni l'activité ni le dossier, et aucune adresse, y compris celle d'un exploitant de coworking, ne garantit l'admissibilité ou le financement.

Liens vers les sources

Liens cités dans cet article, dans leur ordre de première apparition. Les adresses complètes sont fournies pour les lecteurs qui utilisent le texte extrait.

1. <https://pmemtl.com/services/fonds-pme-mtl-fonds-locaux-solidarite-montreal>
2. <https://pmemtl.com/services/fonds-jeunes-entreprises>
3. <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/obtenir-renseignements-entreprise/recherche-registre-entreprises/description-elements-information>
4. <https://www.bmo.com/en-ca/main/business/news/open-a-business-bank-account>
5. <https://www.td.com/ca/en/business-banking/small-business/bank-accounts>
6. <https://www.cibc.com/en/business/advice-centre/articles/how-to/how-to-open-business-bank-account.html>
7. <https://www.desjardins.com/fr/entreprises/comptes-tresorerie/ouvrir-compte.html>
8. <https://www.bdc.ca/fr/financement/faq-financement>
9. <https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistique-pme/fr/donnees-analyses-denquetes/enquete-financement-croissance-petites-moyennes-entreprises/resume-lenquete-financement-croissance-petites-moyennes-entreprises-2023>
10. <https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistique-pme/fr/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises-2025>
11. <https://montreal.ca/communiqués-de-presse/pme-mtl-developpe-le-montreal-de-demain-en-soutenant-plus-de-4200-entreprises-montrealaises>
12. <https://pmemtl.com/en/services/fonds-pme-mtl-and-fonds-locaux-de-solidarite-montreal>
13. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-44.1>
14. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/registraire_entreprises/RE-200-G_REQ_Guide_IMMAT_DI_PM.pdf
15. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/S-31.1>
16. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/registraire_entreprises/RE-301-G_REQ_Guide_avis_adresse_siege.pdf
17. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/CCQ-1991>
18. <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/demarrer-entreprise/immatriculer-constituer-entreprise/nouvelles-obligations-transparence/adresse-professionnelle>
19. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/registraire_entreprises/IN-540_Guide_REF_DMJ_Corr.pdf
20. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/T-0.1>
21. <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/mettre-a-jour-informations/declaration-mise-a-jour/annuelle>
22. <https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/cycle-de-vie/effectuer-un-changement-dadresse-pour-votre-entreprise>
23. <https://ised-isde.canada.ca/site/corporations-canada/sites/default/files/attachments/2022/FRM-2-f.pdf>
24. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-44/TexteComplet.html>
25. <https://pmemtl.com/a-propos/faq>
26. <https://pmemtl.com/services/fonds-entrepreneuriat-commercial>
27. <https://pmemtl.com/services/ecofonds>
28. <https://pmemtl.com/en/services/fonds-vitalite-de-larrondissement-de-lasalle>
29. <https://pmemtl.com/uploads/media/GSO/Formulaire-Vitalite-LaSalle-2025.pdf>
30. <https://pmemtl.com/en/services/fonds-jeunes-entreprises>
31. <https://montreal.ca/demarches/obtenir-un-permis-doccupation-pour-activite-commerciale-ou-professionnelle>

32. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210804/dq210804b-fra.htm>
33. <https://pmemtl.com/sud-ouest>
34. <https://pmemtl.com/sud-ouest/contact>
35. https://www.cibc.com/content/dam/small_business/business-information-and-documents-required-en.pdf
36. <https://www.scotiabank.com/ca/en/business-banking/banking-solutions/business-bank-accounts/how-to-open-a-bank-account.html>
37. <https://www.rbcroyalbank.com/business/advice/open-a-business-account.html>
38. <https://www.nbc.ca/content/dam/shared/pdf/business/27145-form-aide-memoire-ouverture-compte-entreprise.pdf>
39. <https://ised-isde.canada.ca/site/canada-small-business-financing-program/en/canada-small-business-financing-program/find-loan-your-small-business/canada-small-business-financing-program-guidelines>
40. <https://futurpreneur.ca/fr/admissibilite>
41. <https://www.investquebec.com/fr/financement/programmes-gouvernementaux/essor/essor-volet-2>
42. <https://fintrac-canafe.canada.ca/guidance-directives/client-clientele/guide11/11-fra>
43. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250220/dq250220e-fra.pdf>
44. <https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistique-pme/fr/donnees-analyses-denquetes/enquete-conditions-credit/enquete-conditions-credit-2025>
45. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/nombre-entreprises-actives-quebec>
46. <https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/url/item/448478A8E7AB60CCE0630A93013260CC>
47. <https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/url/item/01666DD1DD6150E0E0630A93013250E0>
48. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-222-x/71-222-x2024001-fra.htm>

L'ÉDITEUR

À propos de 2727 Coworking

2727 Coworking is a Montreal workspace and business-address provider. We serve people who need a place to focus, meet, run a small business or establish a professional mailing presence. Our website offers English and French information about workspace options and services, alongside educational resources for operating a business in Canada.

A workspace that fits the day

Our workspace options include private offices, day passes and desks, and a conference room. These formats help individuals and teams compare a dedicated office with more flexible ways to work or hold a meeting. Prospective members can explore the virtual tour, review current pricing and book a visit before choosing a workspace.

Business addresses and mail

2727 Coworking provides business-address and virtual-mailbox services. Our resources explain the documents and practical questions involved, including guidance for people outside Canada. Service eligibility, included features, availability and access arrangements should be confirmed on the applicable service page or with our team.

Resources for Canadian small businesses

We publish guides, research and planning tools about workspace decisions, business addresses and starting a business in Canada. Our incorporation research includes information for people inside Canada and abroad, with jurisdiction-specific material to help readers identify the next questions to investigate. These educational resources complement our workspace and address services; they are not individualized legal, tax or immigration advice.

Visit or contact 2727 Coworking

Explore [private offices](#), [day passes and desks](#), [the conference room](#), [business addresses](#) and [virtual mailboxes](#). [Book a visit](#) or [contact the team](#) to discuss your needs.

A business address alone does not establish tax residence, immigration status, banking approval or eligibility for a government program.

Site Web : <https://2727coworking.com>

Cet article est de nature informative. Validez toute décision médicale, juridique, financière, réglementaire ou technique importante auprès de professionnels compétents et des sources primaires citées. Les services de l'entreprise sont décrits séparément des constats de recherche de l'article.